

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de **CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Canton de
Mâcon-Centre

Séance du : SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS
(6 novembre 2023)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 novembre deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

OBJET de la délibération:

Modification du tableau des effectifs

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
25

Le Conseil a été
convoqué le :
30 octobre 2023

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **7 novembre 2023**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN, Laurent, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane.

Etaient excusés : BUHOT Patrick est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne.

Absent : GARLET Teddy.

Rapporteur : Le Maire

EXPOSE

La commune a engagé une réorganisation avec la création de 3 directions générales adjointes :

- La DGA Ressources et Transformation Numérique (RTN) qui sera piloté par David Hernandez ;
- La DGA Vie Locale et Citoyenneté (VLC) qui sera piloté par Florence Goyon ;
- La DGA Aménagement Durable et Infrastructures (ADI) qui sera piloté par Thierry Pothier ;

Cette réorganisation permettra un fonctionnement plus fluide et plus efficient dans la conduite de projets en favorisant la transversalité des compétences et a obtenu un avis favorable unanime du Comité social technique (CST).

Cette réorganisation permettra de s'adapter à la hausse continue des besoins de la population charnaysienne avec la création ou la modification des poste détaillés ci-dessous. Au-delà, d'autres mouvements sont abordés dans ce rapport suite à la mobilité des agents.

Le tableau des effectifs est donc modifié comme suit :

I / DGA Ressources et Transformation Numérique

a) Création d'un poste de Gestionnaire marchés publics et assurances

Dans un contexte de forte dynamique de la commune et de performance du service public, sous la responsabilité du responsable des affaires juridiques, le gestionnaire des marchés publics et des assurances devra poursuivre la mise en œuvre des procédures afin de sécuriser les achats. Ce poste compense en partie le passage à 80 % de la responsable du service juridique. Il formalisera les besoins dans le respect de la commande publique (hors cahier des charges

technique). Il sera également en charge du suivi des contrats d'assurances, des sinistres et de la sinistralité, en développant une méthodologie permettant la responsabilisation et l'appropriation des enjeux.

Ce poste pourra être occupé par un agent de catégorie A ou B.

Il est proposé de :

- Créer un poste d'attaché, catégorie A, à temps complet, pour occuper les fonctions de gestionnaire de marchés publics et des assurances.

b) Création d'un poste de Contrôleur de gestion et du système d'information

Dans un contexte de forte dynamique de la commune et de performance du service public, sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint RTN, le contrôleur de gestion et des systèmes d'information aura en charge :

- la réalisation d'études et d'analyse
- le développement d'outils, de processus et de procédures à destination des services opérationnels,
- le recueil d'informations destinées à améliorer le suivi et la démarche de pilotage de la performance,
- le suivi du système d'information (postes informatiques, téléphonie).

Ce poste pourra être occupé par un agent de catégorie B.

Il est proposé de :

- Créer un poste de rédacteur, catégorie B, à temps complet pour occuper les fonctions de contrôleur de gestion et des systèmes d'information.

2/ DGA Vie Locale et Citoyenneté

a) Enfance Jeunesse :

➔ Création d'un 2^{ème} poste d'assistante

Afin de renforcer l'accueil et le secrétariat du service Enfance Jeunesse. Ce renfort s'explique d'une part, par la municipalisation de l'accueil de loisir et de la cantine et, d'autre part, par l'accroissement de la population qui a eu comme conséquence l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge et de ce fait une augmentation du travail administratif du service (inscriptions, facturations, accueil téléphonique et physique etc.).

Ce poste pourra être occupé par un agent de catégorie C, cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Il est proposé de :

Créer un poste d'adjoint administratif, catégorie C, à temps complet, pour occuper les fonctions d'assistante au service Enfance Jeunesse.

➔ Création d'un poste d'adjoint animation suite à une mobilité

La responsable du centre de loisirs, titulaire du grade d'animateur, a quitté la collectivité fin août. La responsable du site Joséphine Baker a postulé et sa candidature a été retenue en tant que responsable de l'accueil de loisirs et du périscolaire de Marie-Curie. Suite à ce mouvement en interne, il a fallu recruter un responsable du périscolaire pour le site Joséphine Baker. Le fonctionnaire retenu sur le site Joséphine Baker est titulaire du grade d'adjoint d'animation.

Par conséquent, il est proposé de :

- supprimer le poste d'animateur à temps complet sur le site Marie Curie,
- créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet sur le site Joséphine Baker.

b) Gestion des salles :

Suite au départ en retraite de l'agent titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 27h hebdomadaires (10h de travail pour le service enfance jeunesse et 17h de travail pour le service gestion des salles) il a été décidé de supprimer le poste à raison de 27h hebdomadaire et créer un poste à raison de 10h hebdomadaire pour le service Enfance Jeunesse. Les 17h restantes serviront à créer, en partie, le poste d'agent de maîtrise décrit ci-après.

Ainsi, il est proposé de :

- Supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 27h hebdomadaire
- Créer un poste d'adjoint d'animation à raison de 10h hebdomadaires pour le service Enfance jeunesse

c) Suppression d'un poste d'agent d'entretien à raison de 16h hebdomadaire et création d'un poste de chargé de l'équipe d'entretien

Afin d'optimiser le travail de l'équipe d'entretien, il sera nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise chargé de l'équipe d'entretien.

Cet agent aura en charge de :

- diriger le travail d'entretien de l'équipe
- élaborer les plannings des agents et suivre les absences
- réaliser un tableau de suivi de commande des produits d'entretien (en lien avec le poste administration gestion des salles)
- effectuer l'entretien des locaux

Cet agent effectuera également l'entretien des locaux à raison de 16h hebdomadaire d'où la suppression d'un poste d'adjoint technique à raison de 16h hebdomadaire. Ce poste est également créé avec les 17h susvisées.

Il est proposé de :

- supprimer un poste d'adjoint technique à raison de 16h hebdomadaire,
- créer un poste d'agent de maîtrise, catégorie C, à temps complet pour occuper les fonctions de chargé de l'équipe d'entretien.

d) Service Culturel :

➔ Création d'un poste de chargé de la vie culturelle

La responsable du pôle programmation culturelle, patrimoine et communication prenant le poste de Directrice Générale Adjointe de la Vie Locale et Citoyenneté, il sera nécessaire de créer un poste de chargé de la vie culturelle. Ce poste inclura un volet de communication et concertation : mise à jour du site internet, ou révision du PLU, les attentes de la population sont fortes en la matière.

Ce poste pourra être occupé par un agent de catégorie A ou B.

Il est proposé de :

- Créer un poste d'attaché, catégorie A, à temps complet, pour occuper les fonctions de chargé de la vie culturelle avec gestion du site internet pour répondre aux attentes de la population en termes d'information, de transparence et de concertation.

DELIBERATION

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;
VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;
VU la délibération du 18 septembre 2023 modifiant le tableau des effectifs ;
VU le tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2023 ;
VU l'avis favorable du Conseil Social Territorial du 25 octobre 2023 ;
VU l'avis favorable des commissions réunies du 25 octobre 2023 ;
VU les textes en vigueur, l'avis favorable du CST et des commissions réunies

Le rapporteur entendu,

Après interventions de Patrick LOPEZ, Jean-Pierre PETIT et Mme le Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré adopte à l'unanimité,

ACCEPTE la création et la suppression de grades au tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.

APPROUVE le recrutement d'agents contractuels conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 et suivants ainsi que l'article L.332-23.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

